

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Election d'un 5^{ème} adjoint

Sont candidats : Fabienne JARDEL

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 16

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenu : Fabienne JARDEL 16 voix

Madame Fabienne JARDEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 5^{ème} adjointe au Maire.

Budget logements – Décision modificative

Le CM accepte à l'unanimité de virer 4 000 € des travaux d'investissement prévus pour les logements la Sembélie pour les affecter en fonctionnement au paiement de la taxe foncière.

Point sur les dossiers en cours

Ronde des villages : bilan plutôt positif, 49 bénévoles de la commune tout le WE, meilleure organisation que l'an passé, 268 dégustations le samedi, 192 le dimanche. Le repas de l'ensemble des bénévoles sera le 4 novembre 2018 à la SDF de Carsac avec une randonnée le matin.

Cérémonie du 11 novembre : prévue à 10h30 à Carsac (chant par les élèves de la classe de David JEANNEL) puis à 11h30 à Aillac ; sonnerie des cloches des 2 églises à 11h00 pendant 11 minutes ; pièce de théâtre à l'Eglise d'Aillac à 16h00. Exposition dans le séchoir à tabac de la ferme Doussot à Aillac.

Dénomination des rues et adressage : le Maire propose de nommer une rue autour de celle Amiral Dartige du Fournet « rue Charles Aznavour » et une rue au départ de celle François Bordes « rue Harold Dribble ». Adoption à l'unanimité.

Marché de Noël 2018 : le CM décide de maintenir un marché de Noël, mais à la salle des fêtes plutôt que dans le bourg, les dates sont fixées au 1^{er} et 02.12.2018 ; réunion avec les exposants et les associations le lundi 22 octobre 2018 à 18h00 à la Mairie.

Questions diverses

Salles municipales : le CM accepte de louer à l'Association Université du temps libre la SDF au tarif association communale pour leur AG annuelle avec repas le 2 février 2019.

La séance est levée à 19h15

A Carsac-Aillac, le 17 octobre 2018